

PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, AUTOROUTIERES ET FERROVIAIRES DE L'ETAT

2^{ème} échéance

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Le projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'Etat dans le département de la Moselle est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, **du 7 avril au 10 juin 2014.**

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet selon les dispositions suivantes :

- Préfecture de la Moselle
Direction des libertés publiques
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement
9 place de la préfecture – bureau 204 – METZ
- du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 –

- Direction départementale des territoires de la Moselle
Bureau d'accueil de la DDT (en présence d'un interlocuteur)
Mission Bruit
17 quai Paul Wiltzer – METZ
- du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 –

Le dossier est également consultable sur le Portail des Services de l'Etat de la Préfecture www.moselle.gouv.fr > Politiques publiques > Aménagement - Urbanisme > Observatoires et Prospectives > Observatoire du Bruit